



RÈGLEMENTS DU CONCOURS

« Ma Pyramide, ma place au soleil! »

Concours du 22 mai au 23 juillet 2017, à 23 :59 (heure de l'Est).

Le concours « Ma Pyramide, ma place au soleil! » (le « Concours ») est présenté par La Pyramide de Ste-Foy (« l'organisateur ») et I Club Voyages la Forfaiterie (le « commanditaire »). En participant au concours, vous (le « participant ») acceptez de vous conformer aux règlements du concours.

Gagnez un voyage à Riviera Maya à l'hôtel Now Jade Riviera Cancun du 11 au 18 septembre 2017, d'une valeur de 3000\$ (le « concours »)

Le concours n'est d'aucune façon commandité, cautionné ou administré par Facebook et ne leur est aucunement associé. Chacun des participants à ce concours dégage entièrement Facebook de toute responsabilité. Pour toute question, tout commentaire ou plainte concernant le présent concours, il faut s'adresser à l'organisateur (la Pyramide) et non à Facebook.

1. MODALITÉS DE PARTICIPATION

- Aucun achat requis
- Pour participer, voici les 3 modalités de participation:
 - écoutez l'émission Pleins Feux sur Québec et noter l'indice. Puis les participants devront aller sur le site web mapyramide.ca/concours et remplissez les champs indiqués comme obligatoires.
 - visitez la page Facebook de la Pyramide de Ste-Foy (<https://www.facebook.com/mapyramide>). Cliquez sur le lien dans la publication menant au formulaire mapyramide.ca/concours et remplissez les champs indiqués comme obligatoires;
 - remplir le formulaire ainsi que tous les champs obligatoires dans le Journal de Québec et déposer le formulaire dans un baril qui sera identifié à La Pyramide
- Pour être valide, votre inscription doit être reçue au plus tard le 23 juillet 2017, à 23:59 (heure de l'Est).
- Limite d'une Participation par personne par jour pendant la Durée du Concours. Toute personne qui participe ou tente de participer plus d'une fois par jour au Concours ou qui utilise une méthode de photocopie, ou autre non autorisée aux termes du présent règlement

sera considérée comme ayant fait une tentative de falsification ou manipulation, ce qui entraînera automatiquement sa disqualification

- Toutes les Participations deviennent la propriété de La Pyramide et ne sont pas retournées aux participants.

PRIX

Gagnez un voyage à Riviera Maya à l'hôtel Now Jade Riviera Cancun du 11 au 18 septembre 2017, d'une valeur de 3000\$ (le « concours)

2. CONDITION D'ADMISSIBILITÉ

Les participants doivent résider au Québec et avoir atteint l'âge de majorité en date du début du Concours et détenir un passeport valide. Les employés de la Pyramide de Sainte-Foy, de GCS Développement Immobilier, de Triomphe marketing et communication, des Commanditaires Club Voyages la Forfaiterie, et de leurs affiliées, de même que les membres de leur famille immédiate (père-mère, frère-soeur, fils-fille) et les personnes vivant sous le même toit qu'eux ne sont pas admissibles au Concours.

3. MODE D'ATTRIBUTION DES PRIX

Un tirage au sort sera effectué au siège social de GCS Développement Immobilier, propriétaire de La Pyramide de Sainte-Foy le 26 juillet 2017 à 14h00. Un finaliste sera tiré parmi les participants du Journal de Québec et un (1) finaliste sera tiré parmi les inscriptions Web. Ensuite, parmi les deux (2) finalistes un nom sera tiré et désigné grand gagnant du prix, sous réserve de remplir toutes les conditions décrites au présent règlement.

Le gagnant sera contacté par téléphone ou par courriel dans les cinq (5) jours suivant le tirage au sort. Le gagnant devra réclamer son prix selon les instructions de La Pyramide de Sainte-Foy, dans un délai maximum de cinq (5) jours à partir de la date à laquelle il aura été contacté pour la première fois.

Dans l'éventualité où il serait impossible de joindre le gagnant dans les cinq (5) jours suivant la première tentative de contact, ou si la personne refuse le prix ou omet de retourner le formulaire d'attestation et quittance dûment rempli, elle perdra automatiquement son prix et La Pyramide pourra, à son entière discrétion, désigner un autre gagnant.

4. DESCRIPTION DU PRIX (1)

Un voyage pour deux personnes de trois mille dollars (**3 000 \$**) applicable chez Club Voyages la Forfaiterie pour destination Riviera Maya avec Air Transat à l'hôtel Now Jade Riviera Cancun, incluant : Forfait vacances en départ de Montréal vers Riviera Maya

Date d'arrivée : 11 septembre 2017

Date de départ : 18 septembre 2017

Type de chambre : Aura club suite junior vue tropicale double

Type de repas : Tout inclus

Type d'occupation : Occupation double

Le gagnant organisera son voyage avec un spécialiste de chez Club Voyages la Forfaiterie.

Le voyage doit être absolument utilisé du 11 au 18 septembre 2017. Si le gagnant n'est pas disponible durant cette période, il perdra automatiquement son prix et La Pyramidede Sainte-Foy pourra, à son entière discrétion, désigner un autre gagnant.

Le prix comprend uniquement ce qui est spécifiquement décrit plus haut et aucune autre allocation n'est accordée. Le gagnant et les personnes l'accompagnant, le cas échéant, doivent notamment, mais non limitativement, assumer toutes les dépenses suivantes :

À noter que les frais suivants ne sont pas inclus :

Les frais de transport aller-retour; notamment entre le domicile du gagnant et l'aéroport et entre l'aéroport et l'hôtel (si applicable)

Les pourboires, toutes taxes applicables et taxes de séjour

Les repas et breuvages (si applicables)

Les assurances voyage (annulation, médicale et autres)

Toutes dépenses personnelles

Les frais de bagages et de présélection de sièges

Les frais pour l'obtention des documents requis pour le voyage (passeports, visas et autres)

La date limite d'utilisation est d'une année après le tirage

Le certificat est non transférable, non monnayable et non cessible

Valeur totale approximative du prix : 3 000 \$

5. CONDITIONS GÉNÉRALES

5.1 Pour être déclaré gagnant, le participant devra avoir répondu correctement à la question : il y a combien de restos à La Pyramide. La réponse est 16. Et avoir rempli le coupon de participation avec ses nom, adresse complète, courriel, numéro de téléphone. Les estampes ne seront pas acceptées.

5.2. La personne gagnante devra signer un formulaire d'attestation et quittance attestant son admissibilité au Concours, conformément aux conditions énoncées à la section 2 du présent règlement, et dans lequel elle consentira à ce que son nom, image et/ou voix soient utilisés sans aucune compensation pour la promotion du Concours, et elle dégage la Pyramide de Sainte-Foy, le Commanditaire et leurs affiliées, ainsi que leurs administrateurs, dirigeants et employés respectifs (les « Organismes du Concours ») de toute responsabilité à l'égard des dommages ou pertes pouvant découler de sa participation à ce concours ou de l'attribution, de l'acceptation ou de l'utilisation du prix décerné.

5.3. La personne accompagnant le gagnant d'un prix doit remplir un formulaire d'attestation et quittance dans lequel elle consent à ce que son nom, son image et/ou sa voix soit utilisé/soient utilisés sans aucune compensation pour la promotion du Concours, et dégage les Organismes du Concours de toute responsabilité à l'égard des dommages ou pertes pouvant découler de l'utilisation du prix décerné au gagnant.

5.4. Le prix devra être accepté comme tel aux dates fixées, soit du 11 au 18 septembre 2017 et ne pourra être ni échangé, ni remboursé, ni vendu, ni transféré. Aucune substitution ne sera accordée. Toute partie non utilisée du prix sera annulée.

5.5. Le refus d'accepter un prix libère les Organismes du Concours de toute obligation envers le gagnant.

5.6. Toute fausse déclaration de la part d'un participant entraîne automatiquement sa disqualification du Concours.

5.7. Les Organismes du Concours déclinent toute responsabilité pour les pertes, dommages ou préjudice corporel de toute sorte, y compris sans toutefois s'y limiter : les Participations perdues, volées, livrées en retard, abîmées, mal acheminées, détruites, illisibles ou incomplètes; la perte, le vol ou la perte d'intégrité de logiciels ou de données informatiques ou téléphoniques, y compris les atteintes à la vie privée; les appels frauduleux; l'incapacité de toute personne de participer au Concours pour quelque raison que ce soit, y compris des erreurs d'adresses postales ou de messagerie électronique, de tout retard ou de toute incapacité d'agir en raison d'un événement ou d'une situation échappant à leur contrôle, y compris une grève, un lock-out ou tout autre conflit de travail à leur établissement ou aux établissements des organisations ou entreprises dont les services sont utilisés pour la tenue du Concours; ou la perte, le bris ou le mauvais acheminement des prix en cours de transport.

5.8. Les renseignements personnels fournis par les participants, y compris leur nom et leurs coordonnées, sont uniquement recueillis aux fins d'administration du présent Concours et ne serviront à aucune autre fin sans leur consentement. En fournissant ces renseignements, les participants consentent à leur utilisation aux fins indiquées.

5.9. La Pyramide de Sainte-Foy se réserve le droit de disqualifier toutes les Participations incomplètes, illisibles, endommagées, irrégulières, soumises par des moyens illicites, conformes au règlement du Concours. La Pyramide de Sainte-Foy décline toute responsabilité à l'égard des erreurs ou omissions dans l'impression du matériel ou la publicité liée au Concours.

5.10. En participant au Concours, les participants acceptent de se conformer au présent règlement et aux décisions prises par La Pyramide de Sainte-Foy qui se chargera de l'application. Toutes ces décisions sont finales et exécutoires.

5.11. Le règlement du Concours est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante :
mapyramide.ca/concours

Hélène Lemieux,
directrice Location et Marketing
GCS Développement Immobilier
969, route de l'Église, suite 450
Québec (Québec) G1V 3V4
Bur: (418) 652-9220
Fax: (418) 651-7675
www.gcsdeveloppementimmobilier.com